

Extrait du tarif des taxes relevant du règlement
communal sur les constructions

**Occupation temporaire du domaine
public pour des travaux**

	Tarif unitaire	Minimum par permis
Fouille par m2 et par jour	CHF 1.00	CHF 50.00
Permis de dépôts, installations de chantier, par m2 et par jour	CHF 0.50	CHF 50.00
Permis d'échafaudage, par m2 et par jour	CHF 0.50	CHF 50.00
Permis d'échafaudage avec tunnel piétonnier, par m2 et par jour	CHF 0.30	CHF 50.00
Pont-roulant, camion échelle	CHF 20.00 par jour	CHF 50.00
Bennes ou pont welaki	CHF 20.00 par jour	CHF 50.00

Fouilles réfectionnées par la Commune

Réfection définitive : enrobé et tapis		
- sur chaussée le m2	CHF 300.00	
- sur trottoir le m2	CHF 250.00	
Réfection provisoire :		
- sur chaussée le m2	CHF 200.00	
- sur trottoir le m2	CHF 150.00	

Le présent tarif entre en vigueur le 4 septembre 2013.